



# Bulletin d'adhésion



## L'association

Le **Club Français des Amateurs du Furet** a pour objectif premier l'information sur le furet auprès du public et des professionnels. Cependant la réalité sur le terrain nous a dirigés vers la **protection et l'accueil de furets abandonnés**. Grâce à nos familles d'accueil bénévoles, nous recueillons des furets afin de les soigner, de les éduquer et de leur permettre d'être adoptés.

Le CFAF est très actif sur le terrain, grâce notamment à **ses représentants locaux**, et organise régulièrement des **journées d'information** sous diverses formes : rassemblements, rencontres, pique-niques, animations, salons ... Notre **site internet** propose lui aussi des renseignements précieux, un forum, des fiches conseils rédigées par notre vétérinaire-conseil, etc ...

L'**adhésion à l'association** permet aux adhérents de recevoir le journal gratuit « Furets ! », d'entretenir des liens privilégiés avec l'équipe et les représentants locaux, et de suivre au mieux l'actualité du CFAF. Adhérer nous permet aussi de continuer à oeuvrer pour le bien-être du furet et financer les soins des furets que nous recueillons.

L'association est en lien direct avec les administrations telles que fourrières, refuges, ddpp et le ministère.

## Contact

**Club Français des Amateurs du Furet**

🏠 6 rue Albert Camus, 69600 OULLINS

✉ [presidence.clubfuret@gmail.com](mailto:presidence.clubfuret@gmail.com)

☎ 06 52 46 24 44

🌐 [www.club-furet.org](http://www.club-furet.org)



# Le furet, un animal de compagnie à part entière



**Club Français des Amateurs du Furet**  
6 rue Albert Camus,  
69600 OULLINS

## Présentation

Beaucoup pensent que le furet est un animal sauvage, et si vous croyez l'avoir aperçu, sachez que ce n'est pas lui mais ses cousins tels que la fouine ou le putois. Il est en fait domestiqué depuis plus de 2000 ans. Actuellement, la population de furets en France est estimée à 1 000 000 de sujets.

**Ce petit carnivore**, de la famille des **mustélidés**, est considéré par la loi comme un animal domestique depuis 1994. Son poids varie **entre 500g et 2kg500**, le mâle étant deux fois plus gros que la femelle. Il existe aussi un furet dit **angora**, dont le poil est plus long et le nez caractérisé par des narines fendues.

## Comment vit-il ?

Le furet est un **parfait animal d'intérieur**. Sa tendance à faire des bêtises le rend particulièrement sujet aux accidents domestiques, il est donc préférable de le maintenir dans **une cage fermée lors de votre absence**. Étant donné qu'il dort environ 18 heures par jour, cela ne lui posera aucun problème à condition de lui laisser au moins **3 ou 4 heures de liberté** quotidienne.

Vous découvrirez alors un compagnon plein d'**entrain, joueur et espiègle**, dont le comportement se rapproche de celui du chaton. Le furet est **très sociable** et recherche la compagnie de son maître en ayant avec lui des contacts privilégiés.

Pour revenir à son habitat, la cage devra être pourvue de **linges ou d'articles vendus dans le commerce** (hamac ou couffin) afin qu'il puisse s'y reposer. Notons qu'une cachette est aussi très appréciée. Il faudra également y installer un **bac à litière**, ainsi que de l'**eau à volonté** et **des croquettes de haute qualité** (protéines d'origine animale entre 30 et 40% pour un adulte).

Outre la stérilisation recommandée précédemment, il convient de le faire **vacciner** contre la maladie de Carré, mortelle dans tous

les cas. Les couleurs de base sont l'**albinos** (blanc aux yeux rouges) et le furet appelé couramment **putoisé**, qui a de nombreuses variantes dont la plus courante est le zibeline.

Rajoutons que la femelle qui n'est pas vouée à la reproduction doit être impérativement stérilisée, sous peine de déclarer une maladie des cellules sanguines appelée aplasie médullaire qui est mortelle. La castration du mâle permet de supprimer son odeur caractéristique surtout lors du rut.

les cas. Le protocole de vaccination doit être scrupuleusement respecté (primo vaccination, puis rappel un mois plus tard pour la première année), avec un rappel vaccinal une fois par an par la suite.

Tout comme le chien et le chat, il faut **vermifuger** le furet une fois par trimestre afin de supprimer d'éventuels parasites intestinaux et le traiter contre les puces et les tiques si besoin.

L'**identification par puce électronique** est vivement recommandée. En revanche, elle est obligatoire lors de la cession de l'animal. La puce, insérée sous la peau, permet une identification fiable du furet tant au niveau national qu'international. Cette démarche facilite grandement les recherches en cas de perte de l'animal.

Si après avoir lu ces quelques lignes, vous êtes motivés par l'acquisition d'un furet, vous pouvez nous contacter afin de découvrir toutes les facettes de sa personnalité et être conseillé pour l'achat ou l'adoption de votre futur compagnon.

## Comment adhérer ?

Je désire adhérer au CFAF, je joins **un chèque** du montant de l'adhésion choisie à l'**ordre du Club Français des Amateurs du Furet**. Mon adhésion prendra effet à la réception de mon règlement, pour une durée de 1 an.

Adhésion : 15€

Adhésion en couple : 25€

Membre bienfaiteur : 40€

Membre bienfaiteur couple : 40€

Première adhésion  Ré adhésion

Souhaitez vous recevoir votre journal :  
par mail  par courrier

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal

Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Fait le : \_\_/\_\_/\_\_

Signature

À découper ou à recopier sur papier libre  
et à renvoyer à l'adresse suivante :

**CFAF - Adhésions**  
**6 rue Albert Camus**  
**69600 OULLINS**

(Déductible des impôts à hauteur de 66%)